

Tous les champs doivent être complétés. Veuillez écrire en lettres moulées.

1. IDENTIFICATION

N° de client à la CCQ	Code permanent ¹
Nom	Prénom

¹ Le code permanent (composé de quatre lettres suivies de huit chiffres) apparaît sur les relevés, diplômes ou autres documents émis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ainsi que sur divers documents émis par des établissements scolaires.

2. AUTORISATION

J'autorise, par la présente, la Commission de la construction du Québec (CCQ) à vérifier auprès des organismes concernés, incluant notamment le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), Emploi-Québec et les commissions scolaires, l'authenticité des documents que j'ai soumis et/ou la validation de mes sanctions scolaires à des fins d'analyse pour :

- La délivrance d'un certificat de compétence ou d'une exemption à détenir un certificat de compétence;
- La reconnaissance d'une qualification environnementale (halocarbures ou manoeuvre à l'aqueduc);
- L'admission à un examen de qualification de la CCQ, à l'examen de certification Boutefeu, à l'examen d'Utilisation sécuritaire des grues ou à une activité de perfectionnement;
- La mise à jour de mon profil de formation et de mon carnet d'apprentissage.

À cette fin, je consens expressément à ce que les organismes publics ci-haut mentionnés transmettent à la CCQ tous renseignements nécessaires au soutien de ma demande.

Je comprends qu'une fausse déclaration de ma part, que la falsification d'un document ou que l'usage de tout document falsifié pour l'obtention d'un certificat de compétence ou d'une exemption à détenir un certificat de compétence constitue une infraction qui pourrait entraîner son annulation de même que des poursuites pénales en vertu de l'article 119.1 de la Loi R-20.

3. SIGNATURE

_____	_____
Signature du demandeur (obligatoire)	Date de la signature (obligatoire)

La présente autorisation ou une copie de celle-ci sera valide tant que durera l'étude de ma demande ou tant que je serai détenteur d'une certification, d'une exemption ou d'un certificat de compétence valide émis par la CCQ.

Veuillez retourner ce formulaire avec les pièces justificatives, s'il y a lieu, à l'adresse ci-dessous.

Commission de la construction du Québec
C. P. 2030, succ. Youville
Montréal (Québec) H2P 0B1